



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-219102233-20240626-VI-DEL-2024-073-DE
Date de l'assemblée : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-073

Date d'affichage : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 34

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent (responsable urbanisme)

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, Mme Camille BINET-DEZERT représentée par Mme Maryline COMMEIGNES, M. Tarik MEZIANE, représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son ~~article L332-8-2°~~ permettant le recrutement, sur emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C, d'un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonction support en date du 18 juin 2024 ;

Considérant que les besoins de la Ville d'Étampes nécessitent le recrutement d'un(e) Responsable du service Urbanisme, à temps complet, suite au départ de l'ancienne responsable ;

Considérant qu'il est nécessaire de préciser que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique A et du grade d'Attaché territorial, qu'il s'agit également d'un emploi à temps complet et qu'il n'est actuellement pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;

Considérant qu'en raison de la nature des missions rattachées au poste de Responsable du service Urbanisme, qui nécessitent de détenir des compétences métier spécifiques, une capacité d'analyse et de synthèse et une connaissance des acteurs en lien avec les procédures d'urbanisme réglementaire, il est nécessaire de permettre le recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2° ;

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 4 abstentions (MM. Hillaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes),

- De permettre le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique afin d'assurer les fonctions de Responsable du service Urbanisme ;
- Dit que l'emploi de Responsable du service Urbanisme sera pourvu par un agent au grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet ;
- Dit que l'agent recruté devra :
 - Disposer d'une formation en urbanisme de type bac+3 à bac+5,
 - Disposer d'une expérience professionnelle confirmée en fonction publique territoriale, en particulier dans le domaine de l'urbanisme,
 - Maîtriser la réglementation en matière d'urbanisme,
 - Connaître les acteurs en liens avec les procédures d'urbanisme réglementaire (ADS et planification).
 - Disposer de capacités rédactionnelles et relationnelles (managériales),
 - Maîtriser la lecture de plans et l'utilisation des outils informatiques nécessaires à l'activité.
- Précise que l'intéressé(e) sera recruté(e) pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne pourra excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée.
- Fixe la rémunération de l'agent recruté par référence à la grille indiciaire du grade d'Attaché territorial complétée d'un régime indemnitaire lié au Fonctions, aux Sujétions, à l'Expérience et à l'Engagement Professionnel correspondant.
- Prévoit que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.



Pour le Maire empêché
Jean-Michel JOSSO
9^{ème} Adjoint au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 01 JUL. 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.